

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
DELEGATION AUX RISQUES MAJEURS
PREFECTURE DU NORD

SERVICE INTERMINISTERIEL REGIONAL DES AFFAIRES
CIVILES ET ECONOMIQUES DE DEFENSE ET DE
LA PROTECTION CIVILE

SECLIN

PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES NATURELS PREVISIBLES MOUVEMENTS DE TERRAINS

2 PLAN DE ZONAGE

Rendu public le : - 5 JAN. 1988

Approuvé le : 13 JUIN 1988

APPROBATION
VU, POUR ETRE ANNEXE A
L'ARRETE PREFECTORAL
du 13 JUIN 1988
Le Préfet,
Le Directeur de l'Environnement,
Chef de Service, M. GILBERT
GILBERT HORRES
Echelle 1/5000

LEGENDE

ZONE BLEUE Zone soumise à des mesures de prévention **ZONE BLANCHE** Zone sans mesure de prévention

